

Direction Finances – Commande Publique
Service Marchés Publics

ARRETE N° 24-1997

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de fonctions,

VU l'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020 et du 2 février 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant sur la constitution de la commission d'appel d'offres,

VU l'arrêté n° 23-0199 du 9 février 2023 portant sur la délégation de fonction de Monsieur Bernard QUENAULT,

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Bernard QUENAULT, 4^{ème} Adjoint, reçoit délégation de fonction pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Vendée,
- Monsieur Bernard QUENAULT, Adjoint à la mairie annexe du Bourg-sous-La Roche et à la Vie des quartiers,
- Aux membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Vendée (service de la Concurrence).

Fait à La Roche-sur-Yon, le 29 OCT. 2024

Le Maire,
Luc BOUARD

